



PROJET ÉOLIEN Du Fourris  
Deux-Sèvres (79)

VOLET PAYSAGER



A o û t 2 0 2 0



VOLKSWIND



agencecouason  
paysage  
urbanisme

*Etude d'impact du projet éolien  
du Fourris*

*Deux-Sèvres (79)*

*Volet paysager*

*Août 2019*



VOLKSWIND France S.A.S.  
Centre Régional de Limoges

Aéroport Limoges Bellegarde  
87 100 LIMOGES

Tel : +33 (0)5 55 48 38 97  
Fax : +33 (0)5 55 08 24 41



Agence Couasnon  
1 rue Joseph-Sauveur  
35000 Rennes

Tel : +33 (0) 2 99 30 61 58  
[www.agence-couasnon.com](http://www.agence-couasnon.com)

# TABLE DES MATIÈRES

A . PRÉFACE.....	6
1 . PRÉSENTATION & OBJECTIFS.....	6
2 . BIBLIOGRAPHIE.....	6
3 . ARTICULATION DU RAPPORT.....	6
4 . DÉFINITIONS PRÉALABLES.....	7
4.1. <i>Qualification des vues</i> .....	7
4.2. <i>Enjeu</i> .....	7
4.3. <i>Sensibilité</i> .....	7
4.4. <i>Impact</i> .....	7
<b>PARTIE 1. ÉTAT INITIAL.....</b>	<b>10</b>
A . LOCALISATION.....	10
B . DÉMARCHÉ ET CHOIX DES AIRES D'ÉTUDE.....	11
1 . PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHÉ.....	11
2 . DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE.....	11
2.1. <i>Aire d'étude éloignée</i> .....	11
2.2. <i>Aire d'étude rapprochée</i> .....	11
2.3. <i>Aire d'étude immédiate</i> .....	11
C . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRES D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE.....	17
1 . CONTEXTE PAYSAGER.....	19
1.1. <i>La géologie, le relief et l'hydrographie</i> .....	19
1.2. <i>Les unités paysagères</i> .....	25
1.3. <i>Synthèse de la sensibilité du contexte paysager</i> .....	33
2 . LE CONTEXTE ÉOLIEN.....	35
2.1. <i>Le Schéma Régional Éolien</i> .....	35
2.2. <i>Contexte éolien et effets cumulés</i> .....	36
2.3. <i>Synthèse de la sensibilité du contexte éolien</i> .....	36
3 . LE PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL.....	39
3.1. <i>Les monuments historiques</i> .....	39
3.2. <i>Les Sites Patrimoniaux remarquables</i> .....	43
3.3. <i>Les sites protégés</i> .....	45
3.4. <i>Patrimoine mondial de l'Unesco</i> .....	51
3.5. <i>Synthèse de la sensibilité du patrimoine bâti, paysager et culturel</i> .....	52
4 . SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS.....	52

D . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRES D'ÉTUDE RAPPROCHÉE.....	55
1 . CONTEXTE PAYSAGER.....	57
1.1. <i>Le relief et l'hydrographie</i> .....	57
1.2. <i>Les principaux axes de communication</i> .....	59
1.3. <i>La perception du site éolien depuis l'habitat</i> .....	63
1.4. <i>Synthèse de la sensibilité du contexte paysager</i> .....	71
2 . LE PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL.....	73
2.1. <i>Les monuments historiques</i> .....	73
2.2. <i>Les Sites Patrimoniaux remarquables</i> .....	78
2.3. <i>Les sites protégés</i> .....	83
2.4. <i>Patrimoine mondial de l'Unesco</i> .....	85
2.5. <i>Le tourisme et chemins de randonnée (GR)</i> .....	87
2.6. <i>Synthèse de la sensibilité du patrimoine bâti, paysager et culturel</i> .....	89
3 . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES DE L'AIRES RAPPROCHÉE.....	89
E . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRES D'ÉTUDE IMMÉDIATE.....	91
1 . CONTEXTE PAYSAGER.....	93
1.1. <i>Le relief et l'hydrographie</i> .....	93
1.2. <i>Les principaux axes de communication</i> .....	99
1.3. <i>La perception depuis l'habitat</i> .....	103
1.4. <i>Synthèse de la sensibilité du contexte paysager</i> .....	113
2 . LE PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL.....	115
2.1. <i>Les monuments historiques</i> .....	115
2.2. <i>Patrimoine mondial de l'Unesco</i> .....	118
2.3. <i>Les Sites Patrimoniaux remarquables</i> .....	118
2.4. <i>Les sites protégés</i> .....	118
2.5. <i>Zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA)</i> .....	119
2.6. <i>Synthèse de la sensibilité du patrimoine bâti, paysager et culturel</i> .....	119
3 . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES DE L'AIRES IMMÉDIATE.....	120
F . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES.....	122
<b>PARTIE 2. ÉTUDES DES VARIANTES.....</b>	<b>126</b>
A . PRÉAMBULE.....	126
B . OCCUPATION HORIZONTALE MAXIMALE.....	126

C . PRÉSENTATION DES VARIANTES .....	128
D . COMPARAISON DES VARIANTES .....	130
1 . PHOTOMONTAGES DE COMPARAISON .....	130
2 . TABLEAU COMPARATIF DES VARIANTES.....	135
E . OCCUPATION HORIZONTALE DU PROJET.....	136
<b>PARTIE 3. IMPACTS PAYSAGERS.....</b>	<b>140</b>
A . ÉTUDE DE VISIBILITÉ DU PROJET ÉOLIEN.....	140
B . PRÉSENTATION DES PHOTOMONTAGES .....	142
1 . CHOIX DES PHOTOMONTAGES .....	142
C . MÉTHODOLOGIE DE LECTURE DES PHOTOMONTAGES .....	150
D . IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L'AIRES D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE.....	155
1 . CARNET DE PHOTOMONTAGES COMMENTÉS DE L'AIRES ÉLOIGNÉE.....	155
2 . TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENJEUX ET IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRES ÉLOIGNÉE.....	172
3 . CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRES ÉLOIGNÉE.....	173
E . IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L'AIRES D'ÉTUDE RAPPROCHÉE.....	175
1 . CARNET DE PHOTOMONTAGES COMMENTÉS DE L'AIRES RAPPROCHÉE.....	175
2 . TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENJEUX ET IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRES RAPPROCHÉE.....	260
3 . CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRES RAPPROCHÉE.....	261
F . IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L'AIRES D'ÉTUDE IMMÉDIATE.....	263
1 . CARNET DE PHOTOMONTAGES COMMENTÉS DE L'AIRES IMMÉDIATE .....	263
2 . TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENJEUX ET IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRES IMMÉDIATE .....	342
3 . CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRES IMMÉDIATE.....	343
G . ÉTUDE DE L'OCCUPATION VISUELLE.....	344
1 . PRÉSENTATION DE LA MÉTHODE .....	344
2 . CHOIX DES BOURGS .....	344
3 . ÉTUDE DE L'OCCUPATION VISUELLE.....	346
3.1. Bourg de Périgné.....	346
3.2. Bourg de Saint-Romans-lès-Melle.....	360

3.3. Bourg de Melle .....	374
3.4. Bourg de Verrines-sous-Celles.....	388
3.5. Bourg de Brioux-sur-Boutonne.....	400
3.6. Bourg de Lusseray.....	412
3.7. Bourg de Paizay-le-Tort.....	426
3.8. Bourg de Tillou.....	438
4 . CONCLUSION .....	452
H . POSTE DE LIVRAISON.....	454
I . MESURES ERC .....	456
1 . MESURES EN AMONT DU CHOIX DU PROJET .....	456
2 . MESURES APRÈS ANALYSE DES PHOTOMONTAGES .....	457
3 . SYNTHÈSE DES MESURES.....	463
J . CONCLUSION .....	467
ANNEXE 1 - TABLE DES PHOTOGRAPHIES .....	468
ANNEXE 2 - TABLE DES FIGURES .....	470
ANNEXE 3 - GLOSSAIRE.....	472
ANNEXE 4 - MONUMENTS HISTORIQUES DES AIRES D'ÉTUDE.....	473

# A . PRÉFACE

## 1 . PRÉSENTATION & OBJECTIFS

Le présent document a pour objet le volet paysager de l'étude d'impact du projet éolien du Fourris. Le site d'étude se trouve au sud du département des Deux-Sèvres (région Nouvelle Aquitaine).

Ce projet est porté par la société Volkswind.

Cette étude est menée par le bureau d'études Agence Couasnon, paysagiste à Rennes (Ille-et-Vilaine) et sera réalisée conformément au Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisé en 2017).

« Dans le cas précis de l'éolien, les objectifs sont les suivants :

- > favoriser la concertation et à travers elle, les connaissances sur les paysages concernés par le projet, en se donnant ainsi les moyens d'évaluer leur capacité à accueillir le projet ;
- > analyser les effets du projet éolien sur ce paysage et les patrimoines ;
- > étudier des variantes d'implantations et motiver un parti d'aménagement sur la base d'une démarche paysagère de projet (tout en respectant les contraintes techniques et économiques tout autant que les enjeux humains et environnementaux) ;
- > réévaluer les effets du projet ;
- > participer au débat public en vue de l'acceptation sociale du projet. »

Extrait du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2017

## 2 . BIBLIOGRAPHIE

- > **Le Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens**, diffusé par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable et l'ADEME en janvier 2005 et actualisé en 2017,
- > **Le Schéma Régional Éolien (SRE) de la région Poitou-Charentes**, rédigé par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes (DREAL Poitou-Charentes) et le Conseil Régional de Poitou-Charentes, septembre 2012 (annulé le 4 avril 2017) ;
- > **L'Atlas Régional des Paysages, «inventaire de Poitou-Charentes»**, réalisé par le Conseil Régional de Poitou-Charentes, le Conservatoire Régional des Espaces Naturels et l'Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes, février 2006.

Les résultats de ces études et leurs orientations ont été intégrés dans la démarche de mise au point du présent projet éolien et notamment les préconisations du SRE concernant les recommandations liées à la préservation des paysages, à savoir :

- > veiller au bon rapport d'échelle entre les éoliennes et les différents éléments paysagers.
- > maintenir des respirations paysagères afin d'éviter la saturation du paysage et l'encercllement des espaces de vie et pour proscrire le mitage.
- > préserver les silhouettes des bourgs en évitant les situations de concurrence visuelle.

## 3 . ARTICULATION DU RAPPORT

Conformément au guide de l'étude d'impact, la rédaction du volet paysager de l'étude d'impact respecte une progression scindée en trois grandes parties :

- **1 - État initial** : analyse des caractéristiques et sensibilités paysagères et patrimoniales du site, description des unités paysagères, des ambiances, des représentations du territoire... Cette première partie doit permettre de comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les sensibilités afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien. En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné selon chaque situation, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.
- **2 - Scénarios** : évaluation de la meilleure implantation des éoliennes du projet. Différents scénarios sont comparés, selon la disposition (ligne, courbe, bouquet...) mais également le nombre de machines, et étudiés de manière à convenir de l'implantation la plus adaptée au contexte paysager.
- **3 - Impacts et mesures de réduction et de compensation** : analyse des effets du parc éolien sur le paysage et propositions d'actions à mener, destinées à limiter les impacts. À partir d'une série de points de vue, représentatifs des sensibilités paysagères mises en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin de mesurer l'impact du projet sur le paysage. Une série de mesures, visant à éviter ou réduire les impacts identifiés du projet, est ensuite préconisée.

## 4 . DÉFINITIONS PRÉALABLES


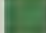

Pour faciliter la compréhension de l'analyse paysagère effectuée dans ce rapport, des termes spécifiques à l'analyse paysagère sont expliqués. Un glossaire est également présent en annexe.

### 4.1. QUALIFICATION DES VUES

Ce rapport s'attache à décrire la typologie des vues et perceptions du paysage étudié et notamment l'estimation de la visibilité du projet (théorique dans l'état initial, réelle dans la partie impact).

Vue fermée	Le projet ne sera pas visible. Il peut être masqué par la trame bâtie, la végétation, le relief ou la concomitance de ces phénomènes.
Vue filtrée	Un rideau de végétation, peu dense, s'interpose entre le projet et l'observateur. Le parc éolien se devine mais sa prégnance visuelle est atténuée.
Vue tronquée	Seule la partie haute du projet est visible (nacelle, une partie des pales...). Ce phénomène est rendu possible par des masques qui s'interposent entre le projet et l'observateur (bâtiments, trame urbaine, boisement dense...) mais dont la hauteur ne permet pas de masquer entièrement l'éolienne.
Vue ouverte	Il n'y a pas de masque notable entre le projet et l'observateur. Les éoliennes seront visibles dans leur ensemble (mat + rotor).

Des informations cartographiques peuvent ensuite être apportées en complément, au cas par cas, de la qualification des vues selon la légende suivante :

Végétation du domaine public & privé	
	Peupleraie / verger : végétation plus ténue
	Bosquet / forêt : formation végétale dense
	Haie bocagère ou petit ensemble arboré : masque visuel ponctuel

Le pictogramme ci-contre est également présent dans de nombreuses cartes et figures du rapport afin de localiser les photographies avec un numéro à l'intérieur qui renvoie précisément à un numéro de photographie.



### 4.2. ENJEU

Dans le cadre des études d'impacts, un enjeu est « la valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé. » (Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2017, page 22).

« Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet. » (Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2010, page 35)

### 4.3. SENSIBILITÉ

Alors que l'enjeu définit une valeur indépendamment du projet éolien, la sensibilité est fonction de la nature du projet envisagé et exprime « le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation du projet. » (Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2010, page 35)

Ainsi dans l'étude paysagère suivante, on parlera plutôt de sensibilité paysagère.

L'objectif de l'état initial est de catégoriser la sensibilité paysagère du territoire suivant un gradient déterminé au regard de l'éolien. Ces sensibilités ne définissent pas la visibilité réelle du projet mais s'appuient sur sa prégnance visuelle théorique.

Cette évaluation se fait à la suite d'une analyse multicritère (éloignement, composition du cadre paysager, reconnaissance sociale et touristique...) détaillée et illustrée à l'aide de toute représentation graphique jugée utile (coupe, photographie, orthophoto...).

Conformément au guide de l'étude d'impact, les sensibilités sont hiérarchisées de la façon suivante :

Valeur de la sensibilité	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
--------------------------	-----	-------------	--------	--------	------	-----------

Cette gradation permet une évaluation fine de la sensibilité, de l'absence de modification des caractéristiques paysagères du lieu à une altération fondamentale de la représentation.

### 4.4. IMPACT

Un impact est défini de la manière suivante : modification de la perception du paysage que peut entraîner le projet, qu'il s'agisse de paysages remarquables, réglementés ou protégés aussi bien que de paysage du quotidien.

Comme pour l'évaluation de la sensibilité, la qualification de l'impact se fait à la suite d'une analyse multicritère détaillée et commentée.

Les impacts sont hiérarchisés de la façon suivante :

Valeur de l'impact	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
--------------------	-----	-------------	--------	--------	------	-----------

Cette gradation permet une évaluation fine de l'impact paysager, de l'absence de modification des caractéristiques paysagères du lieu à une altération fondamentale de la représentation.

NB : Pour la cohérence du dossier, la hiérarchisation des impacts paysagers reprend strictement la même gradation que celle des sensibilités paysagères.





# ÉTAT INITIAL PARTIE I

# PARTIE 1. ÉTAT INITIAL

## A . LOCALISATION



FIGURE 1 : CARTE DE LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE 1/3



FIGURE 2 : CARTE DE LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE 2/3

L'aire d'étude du projet éolien se situe dans la région Nouvelle-Aquitaine et se déploie essentiellement sur le département des Deux-Sèvres et, dans une moindre mesure, sur ceux de la Charente-Maritime et de la Charente.

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) est située au sud-est de Niort. Le site se trouve à environ 58 km au sud-ouest de Poitiers, 22 km au sud-est de Niort et à 31 km au nord-ouest de Ruffec. Il s'étire sur les territoires communaux de Brioux-sur-Boutonne, Paizay-le-Tort, Lusseray, Mazières-sur-Béronne, Périgné et Vernoux-sur-Boutonne.

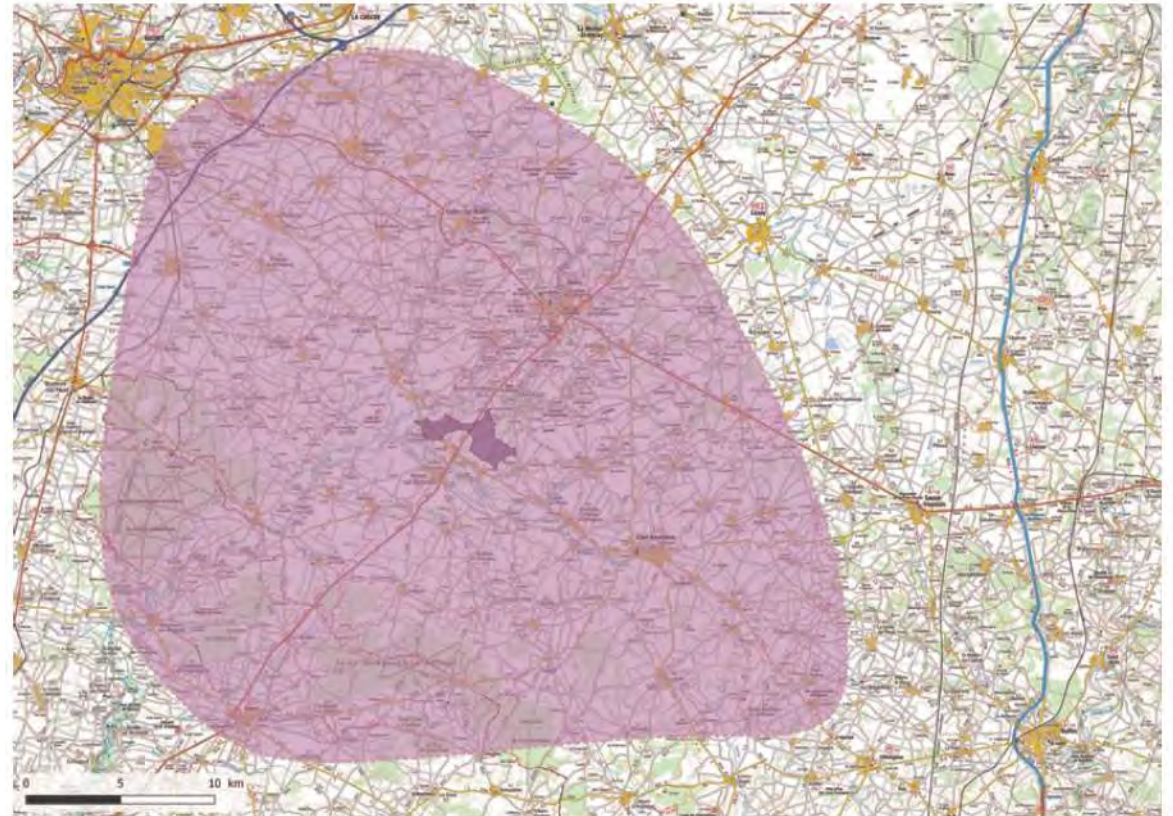


FIGURE 3 : CARTE DE LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE 3/3

# B . DÉMARCHE ET CHOIX DES AIRES D'ÉTUDE

## 1 . PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

L'état initial vise à comprendre l'organisation actuelle du paysage aux abords du futur parc éolien à travers les différentes composantes du paysage (ambiances, éléments patrimoniaux, panoramas, etc.). Selon la distance, les sensibilités ne seront pas les mêmes d'où la nécessité d'un cadrage et la création de plusieurs aires d'étude emboîtées les unes dans les autres. Conformément à l'actualisation 2017 du guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, **trois aires d'étude théoriques sont envisageables** autour de la ZIP (Zone d'Implantation Potentielle) :

La plus lointaine, notée **aire d'étude éloignée**, permettra de préciser les caractères du paysage, son identité, les composantes des grandes unités paysagères, leur reconnaissance sociale. Elle permettra d'évaluer la capacité du territoire à recevoir un nouveau parc éolien.

Un deuxième périmètre, noté **aire rapprochée** permettra de préciser la perception du projet à son approche et son impact sur les communes alentours.

L'étude des abords directs, notée **aire immédiate**, permettra d'affiner ces sensibilités à une échelle plus locale, notamment pour la perception du parc depuis les hameaux et les habitations les plus proches.

NB : Le périmètre des aires d'étude sera indiqué sur l'ensemble des cartes et figures du présent document.

## 2 . DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE

Conformément à l'actualisation 2017 du guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, le travail de définition des périmètres des aires d'étude s'appuie sur la perception et la prégnance du projet qui permet de représenter au mieux les sensibilités du territoire en tenant compte du principe de proportionnalité.

Ainsi, nous avons réalisé le calcul de la visibilité théorique<sup>1</sup> de la zone d'implantation potentielle pour une hauteur de 180 m (hauteur maximum envisagée sur ce projet) en tenant compte du relief<sup>2</sup> et des principaux boisements<sup>3</sup>. Ce premier résultat dessine l'«aire visuelle totale» du projet.

Afin d'exploiter le principe de variation de la hauteur apparente, une seconde analyse basée sur le calcul de l'angle vertical, a été réalisée. Ce second résultat (cartes ci-après) met en lumière des «bassins visuels» où le projet aura une même emprise et prégnance visuelle. Le découpage en aires d'étude en est la traduction cartographique.

1 Mission réalisée par le bureau d'études Couasnon avec le logiciel WindPro 3.2  
2 Base de données : BD Alti 75m  
3 Base de données : Corine Land Cover 2006

### 2.1. AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

L'aire d'étude éloignée correspond à un bassin visuel où le projet mesure entre 0,5 et 1° (angle apparent) ce qui correspond à un objet de 0,87 cm à 1,7 cm placé à 1 m de l'oeil. Au-delà, le projet, même s'il peut être visible, ne présente pas une prégnance suffisante pour générer un impact sur le paysage.

Ce périmètre présente un rayon variable fluctuant entre 14 et 22 km autour de la ZIP. Il s'étend jusqu'à Aulnay au sud-ouest, Embourie au sud-est et s'arrête aux portes d'Aiffres au nord-ouest.

L'aire d'étude prend en compte les différents enjeux patrimoniaux et paysagers incluant notamment le site UNESCO d'Aulnay.

### 2.2. AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

L'aire d'étude rapprochée correspond à un bassin visuel où le projet mesure entre 1 et 5° (angle apparent) ce qui correspond à un objet de 1,7 cm à 8,7 cm placé à 1 m de l'oeil.

Ce périmètre présente un rayon variable entre 9,7 km et 11,4 km autour de la ZIP. Il se déploie jusqu'à Melle au nord-est, Chef-Boutonne au sud-ouest, et englobe la ville de Chizé à l'ouest.

Il inclut le site UNESCO de Melle, de nombreux monuments historiques, plusieurs sites patrimoniaux remarquables (SPR) ainsi que deux sites protégés.

### 2.3. AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

L'aire d'étude immédiate correspond à un bassin visuel où le projet mesure plus de 5° (angle apparent) ce qui correspond à un objet de plus de 8,7 cm placé à 1 m de l'oeil.

Ce périmètre varie entre 2,2 km et 3,2 km autour de la ZIP. Il comprend les bourgs de Brioux-sur-Boutonne, Paizay-le-Tort, Lusseray et Vernoux-sur-Boutonne ainsi que de nombreux hameaux.

Cette aire abrite 2 édifices protégés au titre des monuments historiques.



FIGURE 4 : IMBRICATION DES AIRES D'ÉTUDE

FIGURE 5 : CARTE DE VISIBILITÉ THÉORIQUE

## PROJET ÉOLIEN DU FOURRIS

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

### Angle apparent

- 0,1 - 0,5°
- 0,5 - 1°
- 10 - 5,0°
- 5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m

- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro 3.2



FIGURE 6 : CARTE DE VISIBILITÉ THÉORIQUE ET AIRES D'ÉTUDE

### PROJET ÉOLIEN DU FOURRIS

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Aire rapprochée

Aire éloignée

#### Angle apparent

0,1 - 0,5°

0,5 - 1°

10 - 5,0°

5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m  
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro 3.2

## QUELQUES EXEMPLES // SE REPRÉSENTER LES ANGLES

Éolienne de 180 m positionnée à 1,3 km  
Angle apparent de 8,5°

Zone rouge sur la carte de ZVI



Éolienne de 180 m positionnée à 2,7 km  
Angle apparent de 4,2°

Zone orange sur la carte de ZVI



Éolienne de 180 m positionnée à 13,3 km  
Angle apparent de 0,85°

Zone jaune sur la carte de ZVI



Éolienne de 180 m positionnée à 28,6 km  
Angle apparent de 0,4°

Zone bleue sur la carte de ZVI



NB

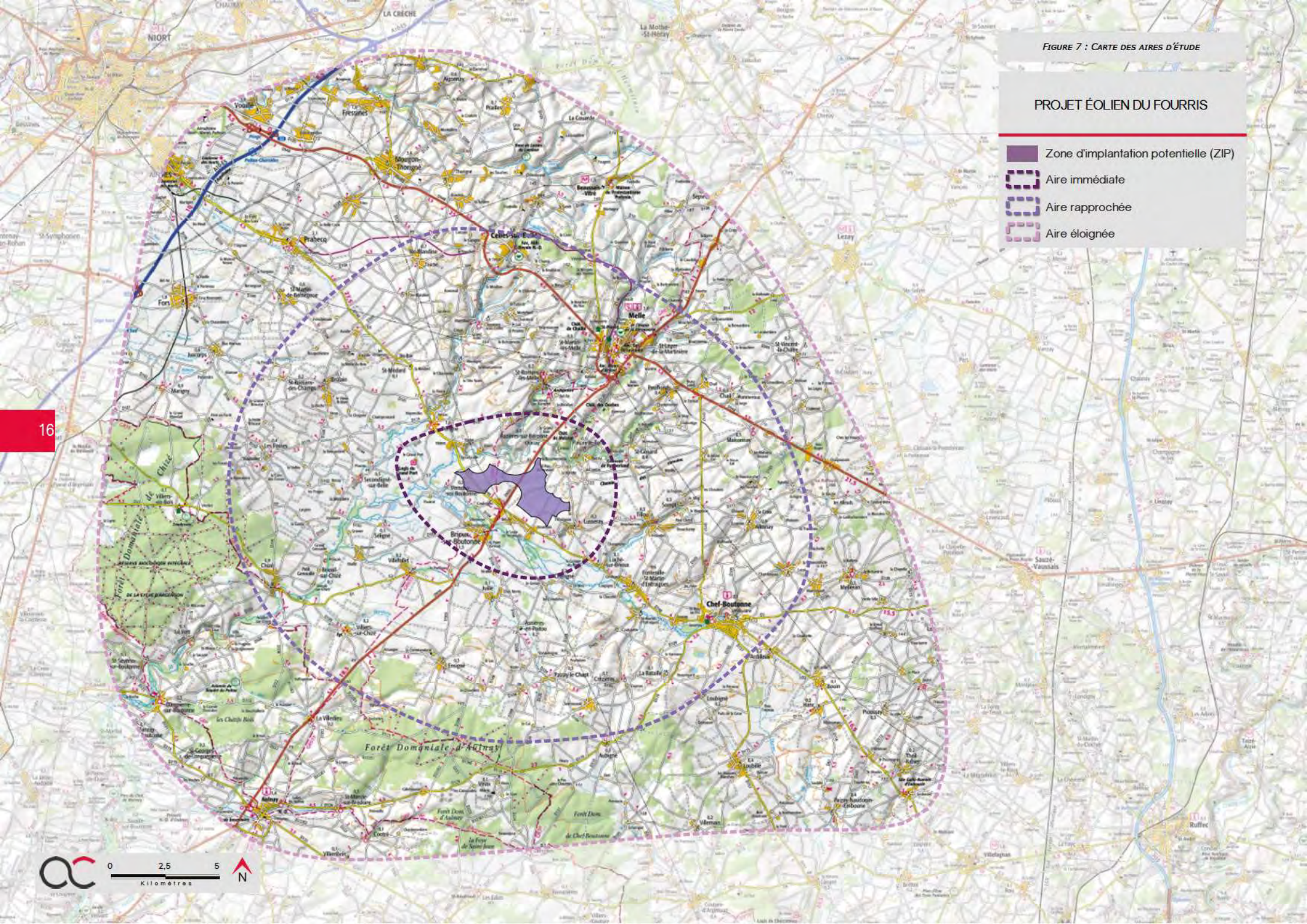
Dans les quatre exemples, l'éolienne est entièrement visible. Toutefois, la carte de ZVI calcule la visibilité verticale des éoliennes, même si celles-ci sont tronquées (dans les trois cas ci-dessous la couleur associée sur la carte de ZVI est la même) :



FIGURE 7 : CARTE DES AIRES D'ÉTUDE

## PROJET ÉOLIEN DU FOURRIS

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée



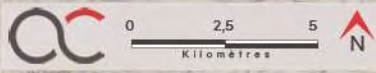
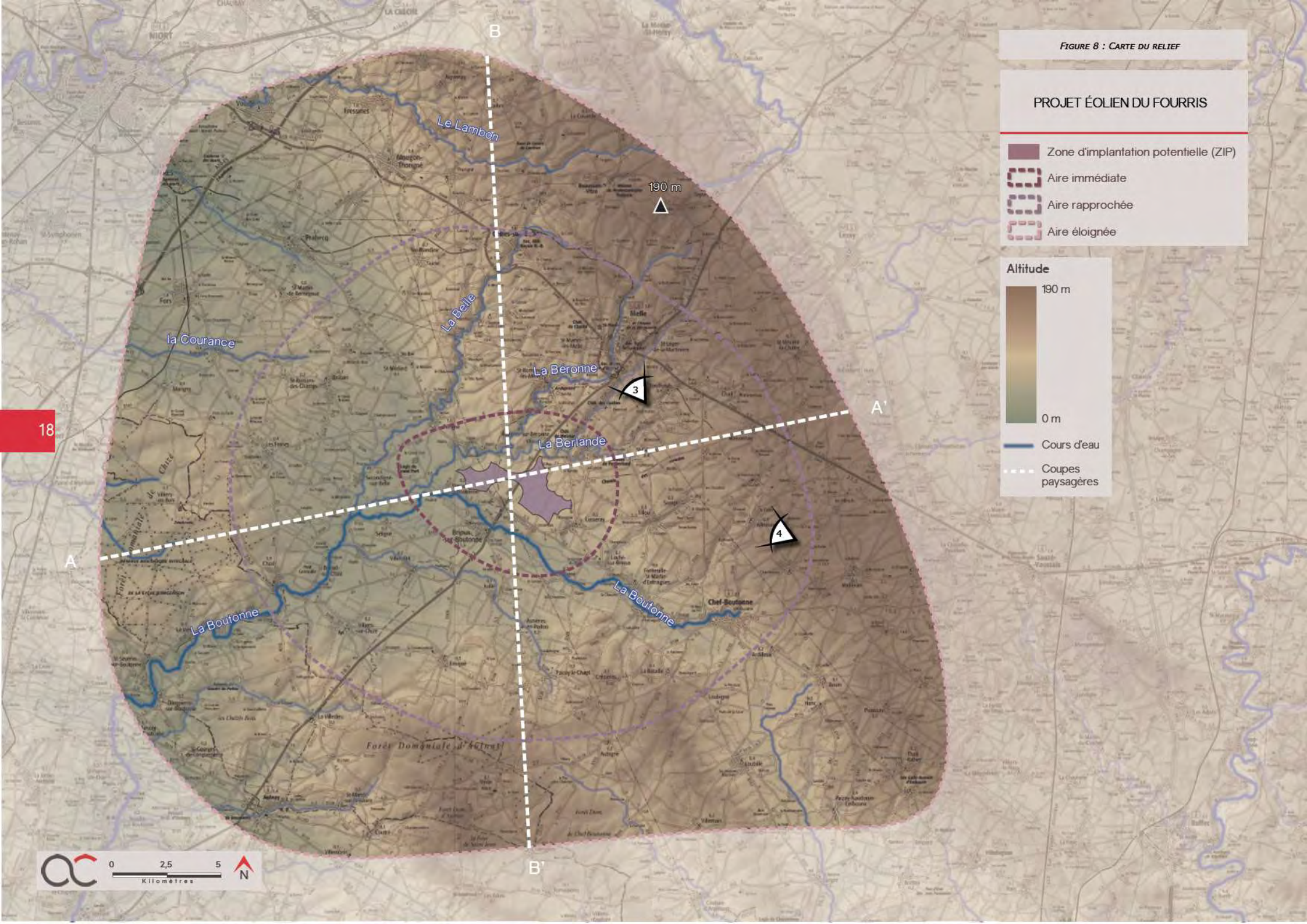
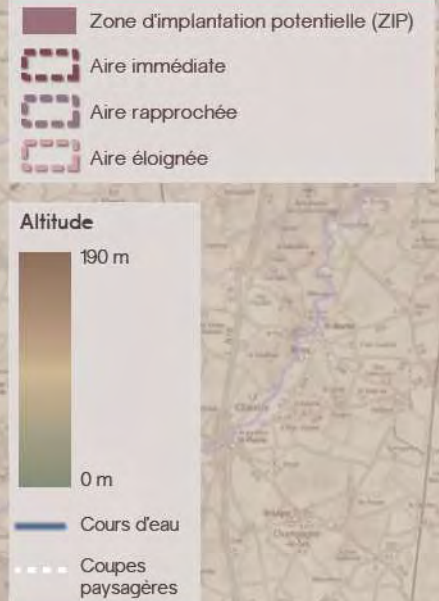


## C . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE



FIGURE 8 : CARTE DU RELIEF

PROJET ÉOLIEN DU FOURRIS



# 1. CONTEXTE PAYSAGER

## 1.1. LA GÉOLOGIE, LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

Le territoire d'étude présente la particularité d'être situé à l'interface entre deux massifs anciens (massif armoricain au nord-ouest et massif central au sud-est) et deux bassins sédimentaires (bassin parisien au nord-est et bassin aquitain à l'ouest) qui se rejoignent pour former le Seuil du Poitou. Cette zone de jonction a été soumise à d'importants mouvements tectoniques (failles normales orientées nord-ouest/sud-est) qui ont notamment contribué à la formation de fossés d'effondrement, appelés grabens, entre Saint-Maixent et Lezay.

Le relief présente une morphologie contrastée de part et d'autre de la ligne de faille, ligne de force paysagère structurante nord-ouest/sud-est. À l'ouest, il est marqué par de fortes amplitudes topographiques (environ 200m), rythmé par les ondulations rapprochées des vallées et souligné par des lignes de crêtes offrant de vastes panoramas. À l'est, le relief s'aplanit pour laisser la place à une alternance de bocages et de grandes plaines de champs ouverts entaillés localement par le tracé sinueux de la vallée de la Vonne (hors aire d'étude).

Le sous-sol se compose essentiellement de roches sédimentaires du Jurassique d'origine calcaire, formations tendres sur lesquelles on retrouve les points topographiques les plus bas. La portion nord-ouest de l'aire d'étude repose quant à elle sur des roches granitiques, volcaniques et métamorphiques favorables aux reliefs marqués.

Cette zone de contact géologique marque également la ligne de partage des eaux entre 3 bassins versants : la Loire à l'est, la Charente au sud-ouest et la Sèvre Niortaise au nord-ouest. Le réseau hydrographique offre un maillage relativement développé où la vallée de la Sèvre Niortaise occupe une place majeure.

Pour comprendre l'organisation générale du territoire étudié, deux coupes paysagères ont été réalisées (voir pages suivantes). La première, notée A-A' permet d'illustrer les variations altimétriques entre la vallée de la Boutonne au sud-ouest et le plateau au nord-est. La ZIP venant s'insérer sur le versant séparant ces deux entités. La deuxième coupe, notée B-B', permet d'apprécier la topographie du nord au sud en passant par les différentes vallées traversant les aires d'études comme la Boutonne, la Béronne et la Belle.



PHOTO 3 : RUISSEAU DE LA MARSEILLAISE



PHOTO 4 : PLATEAU BOCAGER À PROXIMITÉ DE GOURNAY-LOIZÉ

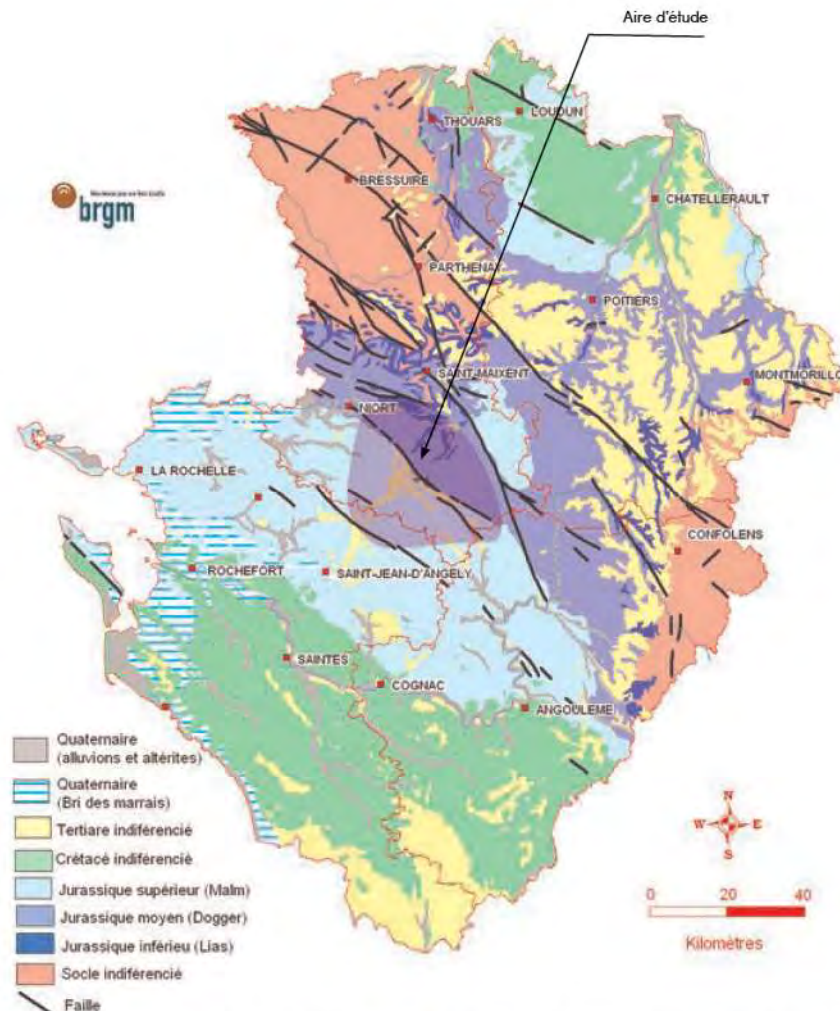


FIGURE 9 : LOCALISATION DU PROJET SUR LA CARTE GÉOLOGIQUE SIMPLIFIÉE DU POITOU-CHARENTE (SOURCE : BRGM.FR)